



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Mardi 30 juin 2020 à 15h30
Salle Artemisia à La Gacilly (56)**

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Les délégués du Syndicat Mixte EPTB Vilaine se sont réunis le **mardi 30 juin 2020 à 15h30** salle Artemisia à La Gacilly (56), pour le Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté
Monsieur René DANILET, Questembert Communauté
Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan
Monsieur Jean-Michel GAUDICHON, Bretagne Porte de Loire Communauté
Monsieur David MOIZAN, Brocéliande communauté
Monsieur Dominique DENIEUL, Pays de Chateaugiron Communauté
Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain
Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole
Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique
Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique
Monsieur Jean-François MARY, Président de l'EPTB Vilaine et de Redon Agglomération
Monsieur Philippe MONNERIE, Val d'Ille Aubigné Communauté
Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas
Monsieur Pascal PINAULT, Rennes métropole
Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

Pouvoirs :

M. Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne donne pouvoir à Jean-François MARY
M. Jean-Yves HENRY, Communauté de communes d'Erdre et Gesvres donne pouvoir à Jean-François MARY
M. Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté donne pouvoir à Pascal HERVÉ
M. Bernard LE BRETON, Pontivy Communauté donne pouvoir à Patrick LE DIFFON
M. Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté donne pouvoir à David MOIZAN

Excusés :

Madame Laurence BESSERVE, Rennes métropole
Monsieur Guillaume BEGUE, Liffré-Cormier Communauté

Monsieur Thierry BURLLOT, Vice-président du Conseil régional de Bretagne
Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique
Monsieur François CHENEAU, CARENE
Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté
Monsieur André CROCQ, Conseiller régional de Bretagne
Monsieur Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes métropole
Monsieur Michel GUERNEVE, Golfe du Morbihan-Vannes Agglo
Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller départemental d'Ille et Vilaine
Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne
Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté
Monsieur Bernard LE BRETON, Pontivy Communauté
Monsieur Guy LE GAL, CAP Atlantique
Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté
Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35
Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, CARENE
Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération
Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté
Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine
Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint Méen Montauban Communauté
Madame Jocelyne POULIN, Région de Nozay Communauté
Monsieur Michel POUPART, Châteaubriant-Derval Communauté
Monsieur Jean-Yves QUENTEL, Pontivy Communauté
Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté
Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan
Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté

Assistaient également :

Madame Julie DELHOUME, Pays de Chateaugiron communauté
Monsieur Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine
Madame Vanessa LEFEBVRE, Vallons de Haute Bretagne Communauté
et

Services EPTB Vilaine :

Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur général
Monsieur Aldo PENASSO, Responsable Pôle Eau potable et Hydraulique
Madame Hélène CALLE, Responsable Administrative et financière
Madame Stéphanie WOIMANT, Responsable Pôle Milieux aquatiques et Biodiversité
Monsieur Christophe DANQUERQUE, Responsable Cellule Planification
Madame Catherine POTIER, Agent d'accueil et assistante Pôle Administratif et Financier
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante de direction et Secrétariat des Assemblées

*

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Mardi 30 Juin 2020 à 15h30
Salle Artemisia à La Gacilly (56)**

2.2 – RESSOURCES HUMAINES

Information sur le fonctionnement de l'EPTB pendant la crise sanitaire liée à la COVID-19

Le plan de continuité des services a été mis en action. Les barragistes sont restés en exploitation en faisant les opérations strictement indispensables et une maintenance limitée aux tâches critiques. L'équipe de suivi des poissons migrateurs a continué les interventions à la passe à poissons en pleine période de migration des civelles.

Un pontier a assuré régulièrement l'entretien autour du Pont de Cran, des stations de mesures et d'un certain nombre d'ouvrages appartenant à l'EPTB.

Concernant les trois barrages de Haute Vilaine, nos deux agents basés à Rennes ont suivi les ouvrages à distance, y compris sur site si nécessaire.

Cependant, certaines activités ont été plus contraintes que d'autres et ont dû être différées, notamment la préparation des chantiers de restauration des milieux aquatiques et du bocage menée par les agents de l'Unité de Gestion Vilaine Aval qui nécessitait une présence importante sur le terrain pour les reconnaissances et les rencontres avec les propriétaires et la population.

Concernant les Marchés publics, certains chantiers ont été arrêtés et ont repris après le 11 mai :

- Les travaux de restructuration de l'usine d'eau potable de Férel, qui devaient se terminer en avril. L'établissement a demandé au Préfet du Morbihan la réquisition des entreprises pour remettre en service la troisième file de production avant l'arrêt des travaux.
- Les travaux de maintenance 2020 sur le navire Rochevilaine ;
- Divers chantiers plus ponctuels au barrage et sur les réservoirs d'eau potable ;
- Les travaux de rénovation de la dernière vanne du barrage (vanne N°2) : ceux-ci ont dû être reportés en 2021.

Signalons également que l'écluse d'Arzal est restée fermée pendant toute la durée du confinement, la navigation de plaisance n'étant pas autorisée à titre dérogatoire. Des éclusages pouvaient être programmés, à titre exceptionnel, essentiellement pour des raisons de sécurité.

Concernant l'attribution de Marchés : la réalisation du programme de formation des futurs élus de l'EPTB et la prestation pour l'installation d'une nouvelle infrastructure/serveur ont été notifiées. Afin de soutenir la reprise de l'activité économique et assurer la réalisation d'un certain nombre de projets dès l'été, de nombreuses consultations ont été préparées et ont été lancées depuis le 4 mai avec une remise des offres pour le mois de juin. En fonction de l'évolution de la situation et si certaines entreprises n'ont pas été en mesure de répondre (dans l'hypothèse où elles seraient encore fermées), nous repousserons le délai de remise des offres. Nous étudierons cette opportunité au cas par cas, en fonction de l'objet de chaque consultation et de sa complexité.

Enfin, conscients que la prise en compte du risque Covid 19 devra perdurer pendant de longs mois au-delà du 11 mai, nous adapterons les modalités de reprise pour le personnel de l'EPTB : organisation du travail et gestion des relations avec les entreprises extérieures (chantiers, études,

livraisons, interventions de maintenance, etc...). L'objectif est de maintenir les activités de l'EPTB tout en prenant les précautions pour préserver la santé des agents et des usagers.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Gestion du temps de travail pendant le confinement :

L'ensemble du personnel, hormis les agents intervenant au Pont de Cran et les barragistes, a pu être placé en télétravail pendant la période de confinement sauf 3 agents qui ont été placés d'office en autorisation spéciale d'absence. Plusieurs agents ayant de jeunes enfants ont cumulé télétravail et autorisation d'absence. L'activité a donc pu être globalement maintenue même si elle l'était en mode dégradé faute de pouvoir se déplacer ou de contacter certains interlocuteurs.

Les agents techniques tels que les barragistes et un des pontiers de Cran ont continué leur travail, ciblé sur les activités principales tout en respectant des mesures d'hygiène strictes.

L'ordonnance du 15 avril 2020 relative à la prise de jour de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire permettait aux employeurs d'imposer :

- Pour les agents en ASA : 5 jours de congés et 5 jours de RTT
- Pour les agents en télétravail : 5 jours de congés et 5 jours de RTT

Soit la possibilité d'imposer jusqu'à 10 jours de congés/RTT.

Dès le 16 mars 2020, l'établissement a demandé à chaque agent de poser 1 RTT tous les 15 jours quel que soit son statut (ASA ou télétravail) et 1 semaine de congé. En conséquence, chaque agent de l'EPTB à temps complet, a soldé 8 jours de congés annuels et/ou de RTT entre le 16 mars et le 11 mai 2020.

Dans le cadre du contexte particulier de cette crise sanitaire liée à la Covid-19, il est apparu indispensable de mettre en place une organisation solidaire au sein de l'EPTB quel que soit le positionnement des agents, sachant que certains étaient en télétravail, d'autres en autorisation spéciale d'absence mais avec des permanences au bureau, d'autres en partie en télétravail et en partie en autorisation d'absence. Cette mesure n'a jusqu'ici reçu aucune contestation majeure des agents.

Un arrêté du Président va être pris pour régulariser cette décision *a posteriori* (le Secrétaire d'Etat a indiqué que la mise en œuvre de ces dispositions nécessite la prise d'un arrêté.)

Dans le cadre de la reprise, il a été établi que les agents seraient soit présents sur leur lieu de travail au moins 1 journée par semaine, soit en télétravail, soit en déplacement sur le terrain. Pour les agents ayant des contraintes liées à la garde d'enfant un minimum de travaux est réalisé en télétravail en concertation avec chacun des responsables de Pôles. Le retour sur les différents lieux de travail est organisé de manière progressive avec une augmentation du nombre d'agent accueillis dans les bureaux, soit un quota de 50 % depuis le 8 juin.

Le Comité Syndical a pris connaissance de la présente note d'information sur le fonctionnement de l'EPTB pendant la crise sanitaire et autorise, à l'unanimité, le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Pour Extrait Conforme
Le Président,**

Jean-François MARY